



## Nos métiers

Le dédouanement des marchandises

Les régimes économiques en douane

Les recettes douanières

Le contrôle



# Le dédouanement des marchandises

La fluidité du circuit de dédouanement des marchandises, synonyme d'efficacité de notre action.



L'environnement commercial international actuel, confère à la Douane un rôle fondamental. Elle assure, en effet, les contrôles nécessaires à la garantie du

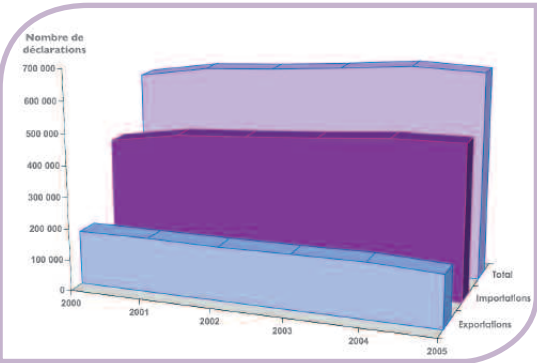
respect de la loi, la sécurité et la protection de la société. Elle veille également à la simplification des procédures de dédouanement des marchandises.

## Principaux agrégats de l'activité de dédouanement en 2005

### Nombre de déclarations

Le nombre de déclarations a évolué sur les cinq dernières années selon un rythme annuel moyen de 2,7% et se stabilise durant les deux dernières années en avoisinant les 670 000 déclarations. Si le nombre d'opérations enregistré à l'import a affiché une tendance à la hausse selon un rythme annuel moyen de 3,9%, le nombre de déclarations

enregistré à l'export, a par contre reculé de 1,7% avec une baisse sensible de l'ordre de 5% entre 2004 et 2005. Il en résulte que la part des déclarations à l'import est passée de 70% en 2001 à 75% en 2005.



### Analyse des échanges

#### Taux de couverture

Les importations du Maroc en 2005 ont atteint 178 Milliards de DH, affichant ainsi une amélioration de 13% par rapport à 2004 contre 5% pour le volume des exportations, se situant à 92 Milliards de DH.

La croissance affichée par le volume

des transactions à l'import s'explique notamment par la hausse de la facture pétrolière du Maroc, passant de 15 Milliards de DH en 2004 à 24 Milliards en 2005, soit une variation de 61%. Hors facture pétrolière, qui a représenté en 2005 13% des importations du Maroc, le taux de croissance est de 8%.

La hausse des importations en pétrole brut a été, en partie, compensée par l'évolution enregistrée au niveau des produits finis, soit 4%, sachant qu'ils accaparent 41% des importations effectuées en 2005. L'accroissement des importations a



impacté négativement le taux de couverture, qui a reculé de quatre points. Ainsi, les exportations ont couvert, en 2005, 52% des importations contre 56% en 2004. Ce taux se situait à 66% en 2002.

### Analyse par régime douanier

Les importations réalisées dans le cadre des régimes économique en Douane en 2005 ont atteint 50 milliards de DH, soit une progression de 1,3% par rapport à

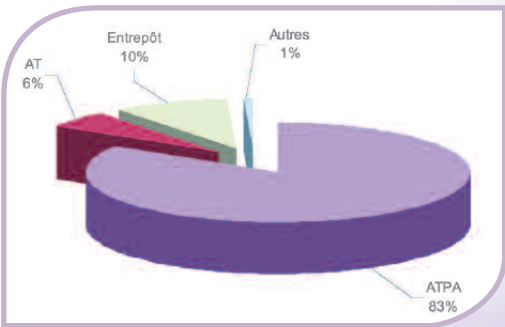
|              | 2004          | 2005          | Variation   |
|--------------|---------------|---------------|-------------|
| ATPA         | 41 094        | 41 821        | 2%          |
| AT           | 3 677         | 2 786         | -24%        |
| Entrepôt     | 3 980         | 4 894         | 23%         |
| Autres       | 514           | 393           | -24%        |
| <b>Total</b> | <b>49 265</b> | <b>49 893</b> | <b>1,3%</b> |

Importations sous RED en MDH

2004. Cette moyenne s'explique notamment par l'évolution enregistrée au niveau des Admissions Temporaires pour Perfectionnement Actif (ATPA) qui s'est établie à 2%.

La répartition des importations sous RED par régime fait ressortir une prédominance des ATPA qui représentent 84% du volume des importations sous RED en 2005.

Avec 8% des importations sous RED, le régime des entrepôts a affiché la meilleure performance entre 2004 et 2005 avec



une amélioration en volume de 23% contre une baisse de 24% pour les Admissions Temporaires (AT) dont la part en 2005 s'est établie à 6%.

### Régimes à l'export

Les exportations en suite de RED se sont élevées en 2005 à 79 Milliards de DH, affichant ainsi, une amélioration de l'ordre de 4% par rapport à 2004.

Les Admissions Temporaires pour Perfectionnement Actif dont la part est passée de 83% en 2004 à 85% en 2005 ont affiché un taux de croissance de 2% contre 30%

pour les Admissions temporaires dont la part en 2005 est de 10%.

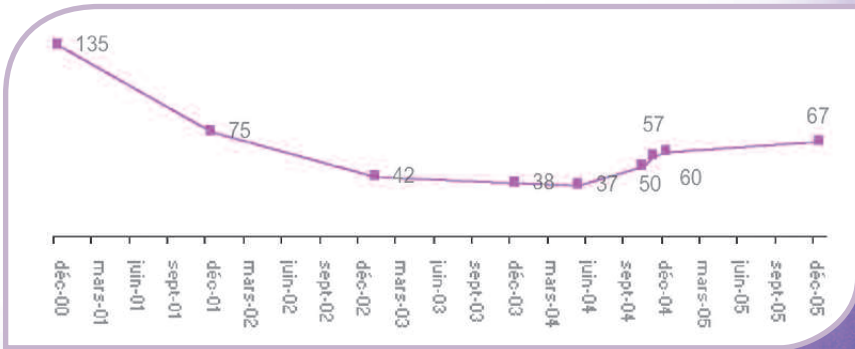
La comparaison des exportations en suite de RED par rapport aux importations sous RED laisse apparaître une création de valeur ajoutée de l'ordre de 30 Milliards de DH en 2005 contre 27 Milliards de DH en 2004, soit respectivement 32 % et 30% de la valeur des exportations.

|              | 2004          | 2005          | Variation |
|--------------|---------------|---------------|-----------|
| ATPA         | 65 008        | 66 144        | 2%        |
| AT           | 6 778         | 8 780         | 30%       |
| Entrepôt     | 3 066         | 3 465         | 13%       |
| Autres       | 1 490         | 1 053         | -29%      |
| <b>Total</b> | <b>76 342</b> | <b>79 443</b> | <b>4%</b> |

Exportations suite de RED en MDH

### Amélioration du délai de dédouanement

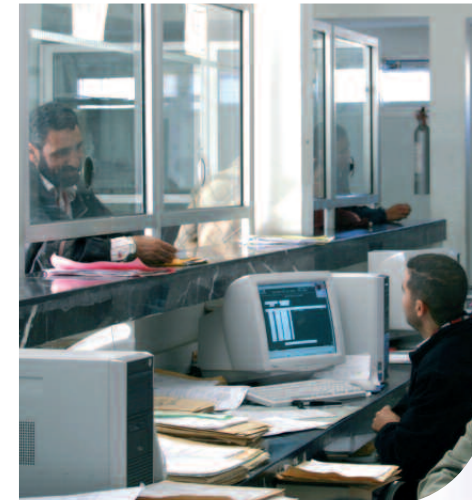
Pour l'année 2005, les bureaux douaniers ont enregistré un délai moyen annuel de dédouanement à l'importation de 69 minutes.





# Les régimes économiques en douane

*Les régimes économiques en douane :  
l'expression d'une priorité accordée à la  
facilitation.*



## Les régimes économiques en douane : Levier de la promotion des exportations

Les Régimes Economiques en Douane (R.E.D.) couvrent quatre fonctions économiques principales : le stockage, la transformation, l'utilisation et la circulation. Ils permettent notamment :

- L'entreposage des marchandises sous douane.
- La transformation, l'ouvroison ou le complément de main d'œuvre de matières premières et demi-produits dont les produits compensateurs sont destinés à l'exportation.
- L'exportation des marchandises pour réparation, complément d'ouvroison, utilisation ou exposition.

■ L'importation de véhicules, d'emballages et de matériels pour la production de biens destinés à l'exportation, pour la réalisation des grands travaux, pour démonstration, essai ou exposition.

■ La circulation des marchandises sous douane d'un bureau douanier à un autre ou d'un entrepôt à un autre.



## Rôle économique des RED

**Les RED offrent aux entreprises plusieurs avantages tels que :**

- La suspension des droits et taxes dont sont passibles les marchandises ;
- La suspension des prohibitions et restrictions quantitatives à l'exception des prohibitions absolues.

■ L'octroi d'avantages liés à l'exportation. Levier pour la promotion des exportations et une des composantes principales du cadre incitatif à l'investissement, les exportations suite RED participent en moyenne à plus 80% des exportations totales.

De ce fait, l'amélioration et l'adaptation des RED aux exigences de l'environnement constituent un chantier permanent pour cette administration. Dans ce cadre, une panoplie de mesures a été prise au cours de cette année.

## Réalisations de l'année 2005

■ Création d'une base de données regroupant l'ensemble des décisions d'ouverture d'entrepôts privés particuliers et ce pour en améliorer la gestion de cette catégorie d'établissement et assurer la célérité dans le traitement des opérations initiées sous ce régime.

■ Dynamisation de la gestion personnalisée auprès des entreprises exportatrices dans différentes branches d'activité. 14 conventions ont été signées en 2005 portant le nombre total des entreprises bénéficiaires de ce mode de gestion à 53.

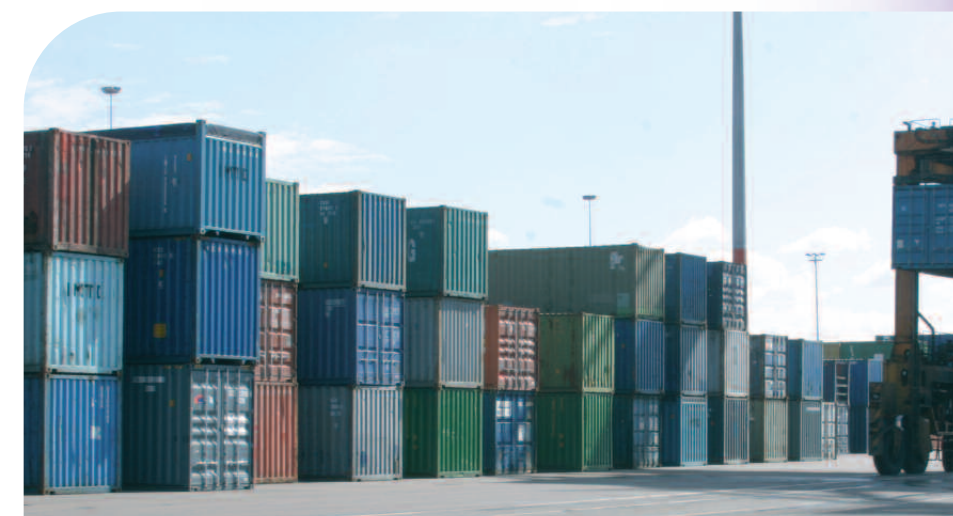
■ Le développement de ce produit est consolidé par l'adoption, dans un cadre concerté, d'un programme de catégorisation des entreprises. Cette démarche qui s'intègre dans le Cadre des Normes de l'OMD, offre une palette de facilitations. Elle a pour objectif principal la mise à niveau les unités de production opérant sous RED.

■ Promotion du régime de l'Entrepôt Industriel Franc (EIF) par la sensibilisation des grandes unités (aéronautique, minière...). Deux EIF ont été créés.

■ Réaménagement de la procédure de l'exportation préalable pour une meilleure maîtrise des opérations initiées dans ce cadre.

■ Maîtrise des facilités de cautionnement accordées aux opérateurs économiques, à travers la fixation d'un montant plafonné en fonction de l'activité sous RED. Cet indicateur permet aux opérateurs et à l'administration de mieux suivre l'évolution des comptes souscrits sous RED.

■ Elaboration d'un manuel de procédures, devant renforcer la prévention des fraudes et permettre la maîtrise des opérations initiées dans le cadre des RED et l'évaluation du fonctionnement des comptes souscrits.



# Les régimes économiques en douane

## Admissions temporaires des véhicules automobiles

■ Déconcentration des décisions d'octroi du bénéfice de vieillissement de trois ans lors de la mise à la consommation des véhicules automobiles importés dans le cadre du retour définitif des MRE.

■ Mise en place d'une procédure pour la régularisation du passif concernant les admissions temporaires des véhicules automobiles effectuées durant la période 1990-1994 (ces véhicules ne sont plus opposables ni à l'entrée ni à la sortie des personnes ayant à leur charge un véhicule automobile importé durant la période précitée).

Le nombre de cautions octroyées accordé en 2005 s'élève à 321 portant le nombre total des cautions à 3392, soit une progression des 10,5% par rapport à 2004.



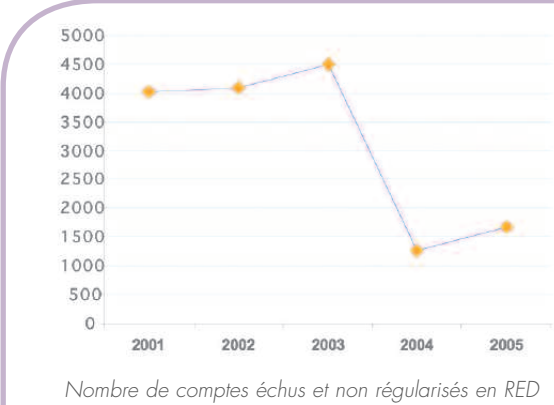
| Type                                                                                                                                          | Jusqu'à 2005 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| CEEE : Cautionnement sur engagement des entreprises exportatrices                                                                             | 874          |
| D.O : Dispense de caution pour l'importation, dans le cadre de la sous-traitance, d'intrants restant propriété de donneurs d'ordres étrangers | 863          |
| MIXTE : Cautionnement mixte                                                                                                                   | 1430         |
| GLOBALE "K" : Caution globale - secteur pêche                                                                                                 | 69           |
| GLOBALE "G" : Caution globale autres secteurs                                                                                                 | 11           |
| CAUTION "S" : Caution sur engagement personnel                                                                                                | 145          |
| Total                                                                                                                                         | 3392         |

Cautions octroyées : Situation par type

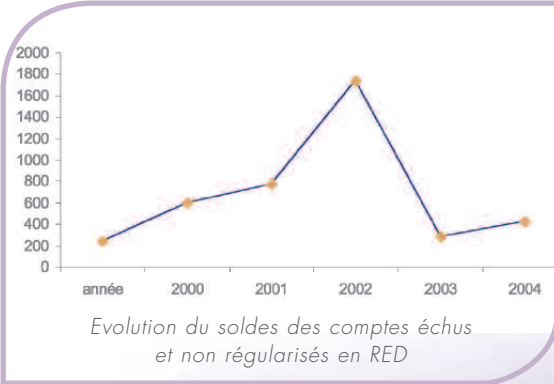
## Réalisations de l'année 2005

### Evolution du nombre de comptes échus et non régularisés en RED

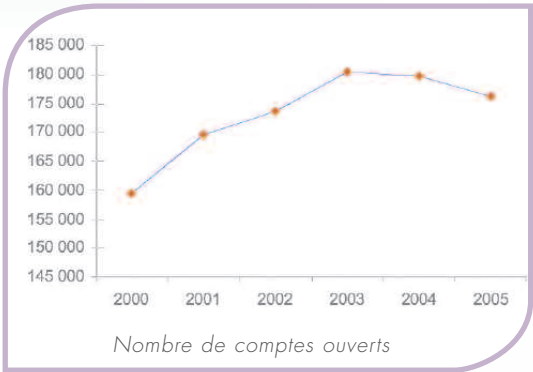
Le nombre de comptes sous RED échus et non régularisés s'est élevé au 31 Décembre 2005 à 1 668; chiffre en hausse de 30.7% sur celui enregistré à fin décembre 2004. Les comptes en admission temporaire pour perfectionnement actif y ont représenté 15,5%.



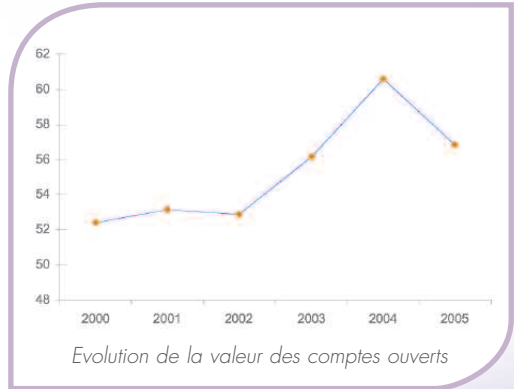
### Evolution du solde des comptes échus et non régularisés en RED



### Evolution du nombre de comptes ouverts



### Evolution de la valeur des comptes ouverts (En milliard)





# Les recettes douanières

Les recettes douanières représentent plus de 40% du budget global de l'État.



## Recettes douanières : une progression de 12% en 2005

Contrairement à une idée largement répandue les recettes douanières ne sont pas à la baisse. Le démantèlement tarifaire ne porte, en effet, que sur les droits d'importation qui ne représentent que 27% de l'ensemble des recettes douanières. Au contraire, affirme le DG de l'ADII, au cours des 5 ou 6 dernières, une tendance à la hausse a été enregistrée. Une progression de 12% est

relevée entre 2004 et 2005. Les recettes douanières sont passées de 44 milliards de DH à près de 50 milliards. « Ceci représente une progression de 16% par rapport aux prévisions de la loi de Finances 2005 », souligne Zaghoun. Les recettes douanières représentent à peu près 49 % des recettes fiscales.

## Baisse de 2,5 pc des droits de douane durant le premier trimestre 2006 (ADII)

Les recettes générées par les droits de douanes ont atteint, durant le premier trimestre 2006, quelque 2,99 milliards de dirhams (MMDH), s'inscrivant ainsi en baisse de 2,5 pc par rapport au niveau enregistré une année auparavant, indique l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII). Ce recul s'explique essentiellement par la baisse de 2,6 pc des droits d'importations, qui sont passés de 2,89 MMDH à 2,81 MMDH, selon des statistiques de l'ADII publiées sur le site électronique du département des Finances. Malgré cette régression, le total des recettes douanières a enregistré une hausse de 7,3 pc (12,12 MMDH au lieu de 11,29 MMDH), profitant du bon comportement des recettes au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des taxes intérieures de consommation (TIC). Selon l'ADII, la TVA a généré, au terme des trois premiers

mois de l'année en cours, des recettes estimées à quelque 5 MMDH contre 4,49 MMDH une année auparavant, alors que les revenus générés par les TIC sont passés de 3,43 MMDH à 3,55 MMDH, entre les deux périodes.



## Réalisations de l'année 2005

Les recettes douanières réalisées en 2005 se sont élevées à 49 757,9 MDH, montant supérieur de 12,1% par rapport à celui de l'année précédente. Hors produits énergétiques, ces recettes se sont chiffrées à 37 725,7 MDH contre 33 571,3 MDH une année auparavant, soit une évolution positive de 12,4. Le taux de réalisation par rapport aux prévisions de la Loi de Finances a atteint 115,9%.

### Le droit d'importation

Les recettes au titre du droit d'importation ont accusé à la fin de l'année 2005 une hausse de 8,8% en comparaison avec les réalisations de l'exercice précédent, soit 12 384,5 MDH au lieu de 11 377,7 MDH. Le taux de réalisation s'est établi à 123,2%. Le droit d'importation a représenté 24,9% des encaissements, contre 25,6% l'année dernière.

### La taxe sur la valeur ajoutée

Les réalisations au titre de la taxe sur la valeur ajoutée se sont établies à 19 839,9 MDH, en augmentation de 17,9% par rapport à l'année 2004. Les produits énergétiques se sont situés à 3 003,6 MDH contre 2 288,1 MDH l'année dernière. Les autres produits y ont contribué à hauteur de 16 809,3 MDH et de 14 539,1 MDH. La part de la TVA

|                     | Réalizations en MDH |               | Indices     |              |
|---------------------|---------------------|---------------|-------------|--------------|
|                     | 2004                | 2005          | 2005/2004   | 2005/LF 2005 |
| Droit d'importation | 11 378              | 12 385        | +8,8%       | +23%         |
| TIC                 | 14 489              | 15 201        | +4,9%       | +2,8%        |
| TVA                 | 16 827              | 19 840        | +17,9%      | +22%         |
| Redevance Gazoduc   | 787                 | 1 369         | +73%        | +50%         |
| <b>Total</b>        | <b>44 369</b>       | <b>49 758</b> | <b>+12%</b> | <b>+16%</b>  |

dans les recettes globales a été de 39,9% contre 37,9% une année auparavant, dépassant ainsi les prévisions de 22 points.

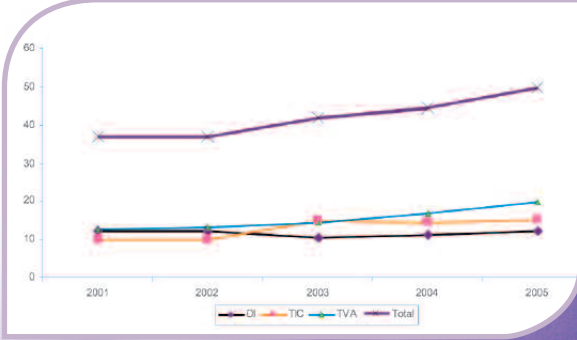
### Les taxes intérieures de consommation

Avec 15 201,5 MDH, les TIC ont représenté 30,6 % des recettes contre 32,7% en 2004, chiffre en amélioration de 4,9% par rapport à l'année dernière. Cette légère hausse s'explique par l'influence des produits énergétiques qui ont progressé de 5,8% d'une année à l'autre (9 001,5 MDH contre 8 509,1 MDH) et des tabacs manufacturés qui se sont améliorés (5 344,6 MDH contre 5 138,4 MDH) dont les contributions respectives dans le total ont été de 18,1% et 10,7%. Par

rapport aux prévisions de la loi de finances, le taux de réalisation a été de 102,8%.

### La redevance Gazoduc

Les recettes au titre de la redevance gazoduc ont été de 1 369,0 MDH contre 787,1 MDH, représentant 2,8% des recettes réalisées en 2005 contre 1,8% en 2004. De cette amélioration de l'ordre d'un peu moins de 75%, le taux de réalisation s'est établi à près de 150%.





## Le contrôle

*C'est entre simplification  
et optimisation que se situe  
l'efficacité de nos contrôles.*



La Douane intervenant incontournable de toute transaction transfrontalière demeure, par définition, responsable de l'application de nombreux contrôles notamment en matière fiscale et sécuritaire. C'est dans ce cadre que de nombreuses actions ont été engagées en 2005 dont principalement :

■ La mise en exploitation de quatre nouveaux scanners mobiles au niveau des ports de Casablanca, Nador, Agadir et Tanger;

■ Le suivi et la contribution à la mise en oeuvre des normes internationales de sécurité des enceintes portuaires (code ISPS) ;

■ La participation aux travaux de la Commission nationale de la sûreté aéroportuaire et des comités locaux de sécurité aéroportuaire.

■ L'élaboration des plans d'action pour la mise en conformité de la Douane au cadre de normes instauré par l'Organisation Mondiale des Douanes

visant la facilitation et la sécurisation de la chaîne logistique du commerce mondial.

■ Le suivi des travaux de la Commission du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour les missions effectuées au Maroc sur la mise en application des dispositions découlant de la résolution 1373 afférente à la lutte anti-terroriste.

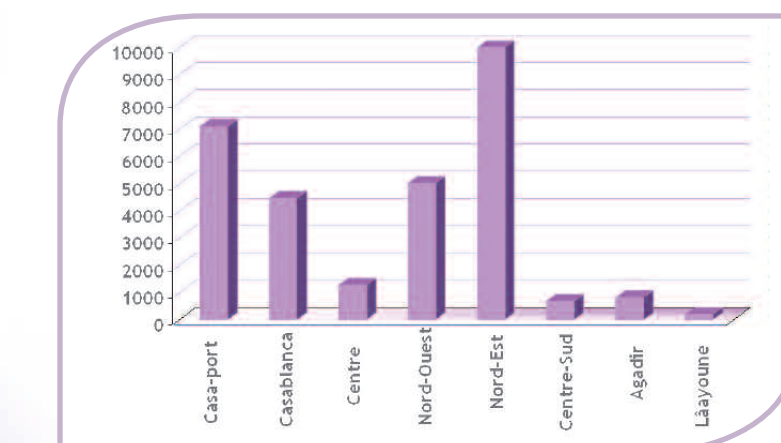
## Réalisations de l'année 2005

### Affaires contentieuses

Le nombre d'affaires constatées au niveau national s'élève à 29 568 affaires au titre de l'année 2005 soit une progression de 5% par rapport à l'année 2004.

Sur les affaires constatées durant l'année 2005, 62% ont été réglées par transaction, soit une diminution de 3,3% par rapport à l'année 2004.

Sur les 18338 affaires réglées par transaction, 17385 affaires ont été réglées au titre des affaires réalisées en 2005 contre 953 au titre des affaires constatées les années antérieures. Les droits compromis recouverts en 2005 ont connu une variation de



plus de 8,5% par rapport à l'année 2004 avec un montant de 87,2 MDH. Les amendes encaissées en 2005 s'élèvent à 136 Millions de DH

contre 138 Millions de DH en 2004, soit une diminution de 1%.

### Lutte contre la sous facturation

Les efforts déployés dans la lutte contre la sous facturation se sont focalisés sur deux volets :

■ Amélioration de l'approche de contrôle de la valeur à travers la mise à la disposition des services opérationnels d'indicateurs d'appréciation des valeurs déclarées de certains produits présentant un risque potentiel en matière de valeur.

■ Adaptation organisationnelle et fonctionnelle à travers la création de cellules dédiées à la lutte contre la sous facturation. A ce titre, les efforts engagés ont permis d'améliorer les Droits et Taxes recouverts au titre de la majoration de la valeur de 69%, soit 596 MDH en 2005 contre 440 MDH en 2004.

### Lutte contre la contrebande des cigarettes

Les saisies opérées dans ce cadre se chiffrent pour l'année 2005 à 45,5 millions d'unités de cigarettes contre 13 millions d'unités pour l'année 2004.

Cette augmentation se justifie par les efforts consentis à travers :

■ La création de Comités Régionaux de lutte contre la contrebande des cigarettes.

■ L'encadrement et la dynamisation de l'action de lutte contre la contrebande des cigarettes par la Commission Nationale et

la mise en oeuvre du plan d'action approuvé par Monsieur le Premier Ministre.

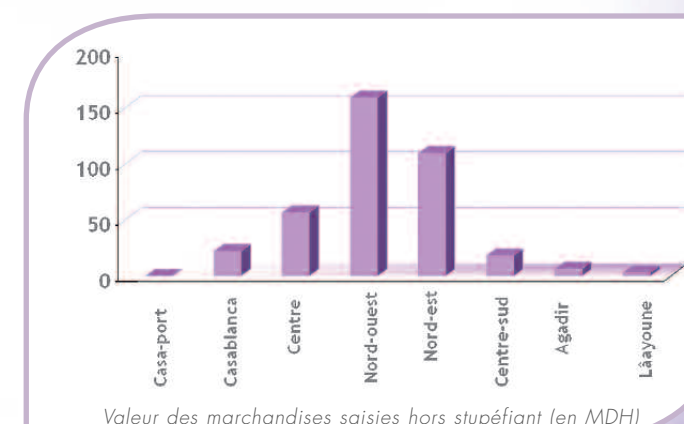
■ Le renforcement de l'action des différents intervenants en matière de lutte contre la contrebande des cigarettes.

### Lutte contre la contrebande des marchandises

Afin d'adapter sa stratégie en matière de lutte contre la contrebande, la Douane a adopté plusieurs mesures à savoir : le contrôle contradictoire aux postes frontières, l'alternance du contrôle contradictoire entre les services, les barrages routiers mobiles, la réactivation de certaines brigades et subdivisions, le renforcement du contrôle au niveau de l'oriental (Opération LICORNE) avec la participation des autres corps.



La valeur des saisies opérées hors stupéfiants dans ce cadre s'élève à 375,6 MDH au titre de l'année 2005 contre 365 MDH au titre de l'année 2004, soit une augmentation de 2,9%.



Valeur des marchandises saisies hors stupéfiants (en MDH)

# Le contrôle

## Lutte contre les stupéfiants

La quantité de stupéfiants saisis par l'ADII a atteint 62 808 Kgs en 2005 dont 99,97% de Chira, soit une augmentation de 20,9% par rapport à l'année 2004.



## Lutte contre la contrefaçon et la piraterie

Conscient de la gravité de ce fléau, le Maroc dispose actuellement d'une législation moderne en vue de renforcer les mesures légales de lutte contre la contrefaçon et d'habiliter la Douane à suspendre la mise en libre circulation

des marchandises soupçonnées d'être contrefaites ou piratées.

Il s'agit de la mise en application des dispositions contenues dans les lois 31-05 modifiant la loi 17-97 sur la propriété industrielle et la loi 34-05 modifiant la loi 2-00 sur les droits d'auteur et les droits voisins. Ce nouveau projet de loi introduit de nouvelles dispositions en matière de lutte contre la contrefaçon dont l'institution de mesures rigoureuses de contrôle aux frontières qui renforcera, d'une part, le rôle de l'ADII devant dorénavant agir de façon beaucoup plus directe dans la lutte contre ce phénomène et d'autre part, confèrera à celle-ci une nouvelle mission qui est la préservation de la propriété intellectuelle et commerciale.

Dans ce sens, la douane a procédé à :

- L'organisation de séminaires pour la vulgarisation des nouvelles dispositions en matière de lutte contre la contrefaçon;
- La mise en place des mécanismes pour la prise en charge de la nouvelle mission en matière de lutte contre la contrefaçon.

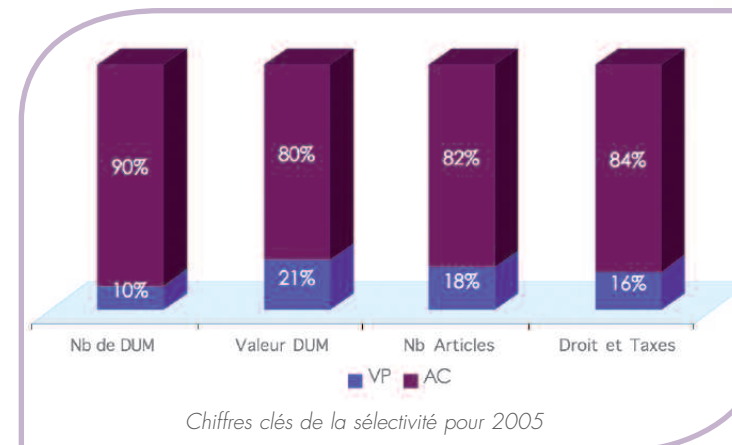
## Sélectivité

La Douane, consciente de sa mission principale et historique de contrôle aux frontières et de son nouveau rôle de partenaire économique, a opté pour une sélectivité des vérifications conformément d'ailleurs aux dispositions de l'article 80 du code des Douanes. La sélectivité automatique consiste donc à choisir parmi les déclarations déposées, celles qui subiront un contrôle physique de celles qui ne feront l'objet que d'un contrôle documentaire obligatoire pour toutes les déclarations aussi bien à l'import qu'à l'export. Ce processus, basé sur l'évaluation et l'analyse du risque, permet d'identifier la meilleure manière de répartir les efforts et les ressources, d'optimiser les contrôles et de motiver le service dans l'exercice de ses attributions.

## A - Import

### Analyse globale du taux de sélectivité

9,8% des déclarations ayant transité par les bureaux douaniers ont été soumises à la visite physique ; ce qui correspond à 20,5% des articles déclarés, 17,5% de la valeur déclarée ou encore 15,8% des droits et taxes ordonnancés.



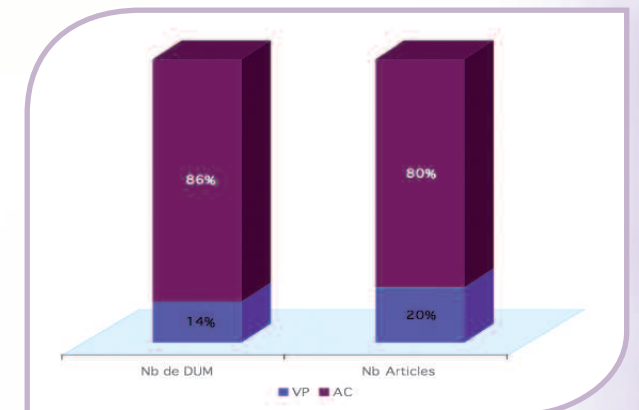
### Taux de sélectivité par origine

En 2005, le taux de sélectivité est de 11,4% pour les articles en provenance de l'Espagne qui représentent 27,6% des déclarations déposées, contre 7,2% pour ceux en provenance de la France avec 26,1% des déclarations et 10,2% pour ceux en provenance de l'Italie avec 8,1% des déclarations. Par ailleurs, les articles en provenance de la Chine et de la Turquie ont affiché respectivement un taux de sélectivité de 22,5% et de 13,8%.

## B - Export

### Analyse du taux de sélectivité par Direction Régionale

Le taux de sélectivité global enregistré à l'export sur toutes les opérations réalisées en 2005 est de 14,5%.



## Contrôle des voyageurs

Les recettes globales ont enregistré 19,2 Mdh en 2005 contre 13,8 Mdh en 2004, soit une hausse de 39%. Le nombre de voyageurs ainsi que le nombre de vols ont connu respectivement des hausses de 35% et 13,8%.

|                                         | 2004      | 2005      |
|-----------------------------------------|-----------|-----------|
| Recettes Globales en 10 <sup>6</sup> DH | 13,8      | 19,2      |
| Nombre de voyageurs                     | 7 314 855 | 9 876 208 |
| Nombre de vols                          | 108 171   | 123 114   |